

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier: 42-3031618

\_FORMULAIRE 68\_

original  modifié

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers  
(paragraphe 102(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8

Avis est donné de ce qui suit :

1. GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.) le 17 janvier 2024 et le soussigné, Michel Paré, CPA, CIRP, SAI, a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 6 février 2024 à 13:30 heures à Par Teams, veuillez faire une demande de participer à l'assemblée à [assemblee-syndic@mallette.ca](mailto:assemblee-syndic@mallette.ca).
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 18 janvier 2024, à Québec en la province de Québec.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic  
autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:   
No dossier: 42-3031618

FORMULAIRE 31  
Preuve de réclamation  
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC. de Sherbrooke en la province de Québec et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ (le poste/la fonction) du \_\_\_\_\_, créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 17 janvier 2024, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier: 42-3031618

FORMULAIRE 31 --- Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.

Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_ (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier: 42-3031618

FORMULAIRE 36  
Formulaire de procuration  
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b  
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée,  
nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon  
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci  
\_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Télécopieur: (418) 681-1707  
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

-- FORMULAIRE 21 --

Cession au profit des créanciers en général  
(article 49 de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8

Le présent acte fait le 16 janvier 2024  
entre  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
1381 rue King E  
Sherbrooke QC J1G 1E8  
ci-après nommé «le débiteur»  
et  
MALLETT SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.  
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Québec en la province de Québec, en présence de Rémy Côté.



Rémy Côté (Jan 16, 2024 15:10 EST)

16-janvier-2024



Michel Paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Rémy Côté  
Témoïn

Date

Michel Paré CPA CIRP SAI  
syndic à l'actif de Martin Hétu  
Représentant du débiteur

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

original

modifié

-- FORMULAIRE 78 --  
Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité  
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 16 janvier 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	114,215.29	1. Inventaire	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"	265,096.37	2. Aménagements	0.00
Créanciers non garantis total	379,311.66	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B	559,800.00	Bonnes	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	0.00	Douteuses	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de	0.00	Mauvaises	0.00
Total du passif	939,111.66	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	1,000.00
Surplus	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
		5. Dépôts en institutions financières	0.00
		6. Espèces	0.00
		7. Bétail	0.00
		8. Machines, outillage et installation	0.00
		9. Immeubles et biens réels: voir liste G	559,800.00
		10. Ameublement	1.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
		12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc.	0.00
		13. Droits en vertu de testaments	0.00
		14. Véhicules	0.00
		15. Autres biens: voir liste H	0.00
		Si le failli est une personne morale, ajoutez:	
		Montant du capital souscrit	0.00
		Montant du capital payé	0.00
		Solde souscrit et impayé	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00
		Total de l'actif	560,801.00
		Déficit	378,310.66

Je, Michel Paré syndic à l'actif de Martin Héту, de Québec en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 16 janvier 2024, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
devant moi le 16 janvier 2024, à Québec en la province de Québec.

Rémy Côté (Jan 16, 2024 15:10 EST)

Rémy Côté, Commissaire à l'Assermentation  
Pour la province de Québec  
Expire le 15 juin 2026

Michel Paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Héту

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège  
social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8  
Liste "A"  
Créanciers Non Garantis  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	9405-4277 Québec inc (Securino)	1381 Rue King Est Sherbrooke QC J1G 1E8	25,000.00	0.00	25,000.00
2	Banque de développement du Canada 1144165-03	5 Place Ville-Marie, Bureau 300 Montréal QC H3B 5E7	0.00	265,096.37	265,096.37
3	Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke CUEC	2489 Saint-Dominique Jonquière QC G7X 6K4	40,000.00	0.00	40,000.00
4	Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke 43027-9830-58-4222-00000000	2955, boulevard de l'Université Sherbrooke QC J1K 2Y3	551.32	0.00	551.32
5	Chouinard Jacques & Associée CPA Inc.	275 rue King Ouest Sherbrooke QC J1H 1R2	1.00	0.00	1.00
6	ÉNERGIR (formerly Gaz Métro) 42023143508	Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3	1.00	0.00	1.00
7	Hydro-Québec Attn: Service de Recouvrement 150923411002302	PO Box 99508, Branch D Montréal QC H3C 0B3	1.00	0.00	1.00
8	Intact Assurance 319-9023	2450 rue Girouard O Saint-Hyacinthe QC J2S 3B3	474.97	0.00	474.97
9	Scotiabank c/o Canaccede International Management Ltd. 64555105:3002	PO Box 758 Stn B London ON N6A 4Y8	35,000.00	0.00	35,000.00
10	Ville de Sherbrooke 6420648	191, rue du Palais, CP 610 Sherbrooke QC J1H 5H9	13,186.00	0.00	13,186.00
<b>Total:</b>			<b>114,215.29</b>	<b>265,096.37</b>	<b>379,311.66</b>

16-jan-2024

Date

*Michel Paré*  
michel paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Hétu

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège  
social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8  
Liste "B"  
Créanciers Garantis

GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Banque de développement du Canada 1144165-03	5 Place Ville-Marie, Bureau 300 Montréal QC H3B 5E7	824,896.37	Immeubles et biens réels - Édifice et terrain - Sherbrooke - 1381 rue King E	27-août-2018	559,800.00		265,096.37
<b>Total:</b>			<b>824,896.37</b>			<b>559,800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>265,096.37</b>

16-jan-2024

Date

*Michel Paré*  
michel paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Héту



District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège  
social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8  
Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
<b>Total:</b>					0.00	0.00	0.00

16-jan-2024

Date

*Michel Paré*  
\_\_\_\_\_  
michel paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Héту

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège  
social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8  
Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
<b>Total:</b>			0.00	0.00		

16-jan-2024

Date

*Michel Paré*  
michel paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Héту

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège  
social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8  
Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
1	Dépôt de garantie Hydro-Sherbrooke/Énergir	Sherbrooke QC	Dépôt de garantie	0.00 0.00 0.00		28-fév-2023	1,000.00	
Total:				0.00 0.00 0.00			1,000.00	

16-jan-2024

Date

*Michel Paré*  
Michel Paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Héту

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège  
social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
<b>Total:</b>				<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	

16-jan-2024

Date

*Michel Paré*  
michel paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Héту

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège  
social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8  
Liste "G"  
Immeubles et biens réels appartenant au failli  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Édifice et terrain - Sherbrooke - 1381 rue King E - Immeuble commercial / industriel	Propriétaire unique	Gestion Immobilière Salyni inc.	559,800.00	Banque de développement du Canada 5 Place Ville-Marie, Bureau 300 Montréal QC H3B 5E7 824,896.37	0.00
<b>Total:</b>			<b>559,800.00</b>		<b>0.00</b>

16-jan-2024

Date

*Michel Paré*  
michel paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Hétu

District de: Québec  
No division: 04 - ST-FRANÇOIS  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires et son siège  
social au  
1381 rue King E à Sherbrooke Qc J1G 1E8  
Liste "H"  
Biens

GESTION IMMOBILIÈRE SALYNI INC.  
ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement		Mobilier de bureau	1.00	1.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			<b>Total:</b>	<b>1.00</b>

16-jan-2024

Date

*Michel Paré*  
michel paré (Jan 16, 2024 14:51 EST)

Michel Paré syndic à l'actif de Martin Héту